

## **Rapport d'activité 2019 d'AMICAP présenté lors de l'AG du 3 octobre 2020 par Georges Riffard Président**

L'année 2019 est la deuxième année de fonctionnement d'AMICAP, constituée le 14 octobre 2017 à Strasbourg. Après notre première année 2018 de « débutant » c'est l'année de confirmation !

### Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens Féhapiens (AMICAP) s'est réuni en 2019 les 23 mars, 4 Mai, 21 septembre et 13 Novembre. Sur ces 4 séances, 1 par trimestre, 2 ont été tenues sous la forme de conférence téléphonique, cette modalité pratique a permis ce rythme trimestriel. Les 2 autres séances se sont déroulées en présentiel avec l'immense avantage du contact direct, des débats animés, des échanges conviviaux qui sont nécessaires au développement des liens entre membres de l'Amicale des Anciens Féhapiens.

La composition du CA au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est la suivante :

Georges Riffard Pt – Claude Marx Pt d'Honneur - Philippe Remer Vice Pt – Jacques Jung Trésorier – Michel Rebillon Secrétaire.

Jean-Marie Creff – René Faure – Patrick Gaillet – Jean-Claude Guillermet – Patrick Rodriguez – Isabelle Santesteban – Pierre Serre. Administrateurs

La composition du CA après l'AG du 21 septembre 2019, compte tenu du renouvellement par moitié des membres du CA conformément à nos statuts, est la suivante :

Georges Riffard Pt – Claude Marx Pt d'Honneur - Philippe Remer Vice Pt – Jacques Jung Trésorier - Michel Rebillon Secrétaire – Isabelle Santesteban Secrétaire-adjointe.

Jean-Marie Creff – Jean-Claude Delalonde – René Faure – Patrick Gaillet – Jean-Claude Guillermet – Pierre Serre – Jacques Tournayre. Administrateurs

L'Assemblée Générale statutaire d'AMICAP 2019 s'est déroulée le 21 septembre 2019 à Bourges. (Le procès verbal de cette AG 2019 vient d'être soumis à votre approbation)

### Les thèmes évoqués au cours de l'année 2019

Au cours de l'année 2019 les échanges ont porté sur les 3 thèmes en rapport avec l'objet d'AMICAP.

**Le premier** est relatif aux liens confraternels et aux échanges avec les adhérents : le CA en présentiel à Beaune en Mai 2019 et l'AG en présentiel en septembre 2019 ont permis la tenue de ces rencontres indispensables à l'expression de la confraternité qui caractérise les liens entre les adhérents de l'Amicale des Anciens Féhapiens.

**Le deuxième** est relatif à l'expression publique d'AMICAP sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial, à son évolution, à son développement au vu de nos valeurs et dans le cadre de l'intérêt général et du bien public.

AMICAP ne s'est pas exprimée publiquement sur l'actualité du secteur au cours de l'année 2019. Bien que le présent rapport concerne l'année 2019, il n'est pas possible lors de cette AG du 3 octobre 2020 de ne pas évoquer une prise de parole forte d'AMICAP à l'occasion de la pandémie Covid 19 ; nous reviendrons tout à l'heure dans les débats sur cette prise de parole afin de recueillir l'expression des adhérents et de fixer des modalités d'échanges et de contributions pour d'éventuelles prochaines prises de parole.

S'agissant des relations d'AMICAP avec des organismes proches il va de soi qu'avec la FEHAP notre volonté, exprimée auprès de la fédération est qu'existe avec elle des échanges réguliers, directs et cordiaux et

*qu'apparaissent clairement, conformément à notre objet statutaire, nos références aux valeurs humanistes et éthiques et notre attachement au secteur privé à but non lucratif.*

*Le Président de la FEHAP, Mr Antoine Dubout, nous avait donné lors de l'entretien de présentation d'AMICAP en 2018 son accord pour qu'un lien soit établi sur le site de la FEHAP permettant d'accéder directement sur le site d'AMICAP ; jusqu'à ce jour nous n'avons pas sollicité la FEHAP pour sa mise en place compte tenu de notre choix de développement très progressif dans un premier temps. Lors de la rencontre prévue à l'automne 2020 avec la Présidente de la FEHAP, Marie-Sophie Desaulle, nous évoquerons à nouveau cette question et avec son accord nous établirions les modalités de réalisation de ce lien direct ; une convention de coopération pourrait à cette occasion être convenue avec la FEHAP.*

**Le troisième** est relatif à l'éventuel concours à apporter à tel organisme du secteur sanitaire social ou médicosocial et à sa demande. A ce jour AMICAP n'a pas été sollicitée et sa faible diffusion actuelle y est probablement pour quelque chose ; le groupe qui travaille sur cette question a constaté que peu d'organismes prenaient l'initiative de solliciter une aide y compris de leur Fédération en l'occurrence la FEHAP ! Nous évoquerons cette question lors de l'entretien avec la FEHAP.

#### Le développement d'AMICAP

Au cours de l'année 2019 notre Amicale a accueilli quelques nouveaux adhérents directement sollicités à la demande du CA d'AMICAP. Peut-être au nom de la confraternité devrions-nous chaque année saluer lors de l'AG les nouveaux adhérents. Avant que cette nouvelle démarche d'accueil ne devienne, comme je l'espère, un usage je voudrais saluer chaleureusement les nouveaux membres 2019 dans l'ordre d'arrivée :

Mme Brigitte Brame, Mr Théo Schnée, Mr Jean-Claude Delalonde, Mr Francis Morel, Mr Jean-Yves Moine, Mr Roger Matraja, Madame Hélène Gisserot. Qu'il me soit permis une mention particulière pour Hélène Gisserot qui a présidé la Fehap pendant plusieurs années avec comme thème de sa première Assemblée Générale à Biarritz en 1990 l'Éthique ! J'ajoute que le terme Féhapien qui nous est cher a pris naissance lors de sa présidence.

Notre Amicale étant aujourd'hui 3 octobre 2020 à quelques semaines de son troisième anniversaire le moment est probablement venu d'envisager son développement et de fixer des objectifs, des perspectives et des modalités pratiques en s'appuyant sur les adhérents comme « Vecteurs » de diffusion et en utilisant les supports de communication.

#### Le financement d'AMICAP

Les ressources d'AMICAP proviennent des cotisations des adhérents. Les dépenses de participation au CA ou à l'AG étant assurées par chaque participant les charges de l'Amicale sont donc réduites et à ce jour n'ont pas nécessité une recherche de financement complémentaire. Notre Trésorier est un homme heureux.

Comment terminer ce rapport 2019 sans évoquer la situation causée en 2020 par la pandémie et les mesures afférentes qui ont déséquilibré notre pays sur le plan sanitaire, social, médico-social, économique, sociétal et sont porteur de ruptures relationnelles familiales, amicales, sociales, professionnelles. Les débats de notre présente Assemblée Générale 2020 y seront largement consacrés avec le souci de trouver des chemins d'adaptation préservant les personnes ainsi que l'ensemble du dispositif sanitaire, social et médicosocial notamment privé à but non lucratif.

